



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Le sous-préfet Nice-montagne

Nice, le **26 OCT. 2018**

Mesdames et messieurs,

Afin d'assurer la protection de leurs troupeaux contre la prédation du loup, les éleveurs des Alpes-Maritimes se sont dotés de chiens de protection. Ces derniers constituent un des moyens les plus efficaces pour limiter le nombre de victimes lors des attaques, associés au gardiennage renforcé. On compte ainsi 400 chiens de protection dans le département.

Afin d'assurer une meilleure cohabitation entre les usagers des espaces naturels et les chiens de protection des troupeaux, les services de l'État mettent à disposition un formulaire de déclaration d'incidents que vous trouverez ci-joint.

L'objectif est d'identifier les secteurs problématiques afin de pouvoir y apporter une solution adaptée.

Ce formulaire est à envoyer la DDTM des Alpes-Maritimes qui prendra contact avec la personne à l'origine de l'envoi, afin de discuter de l'incident, ainsi qu'avec le propriétaire du chien concerné. Il peut utilement être proposé aux personnes ayant vécu un incident pénible ne justifiant pas pour autant un dépôt de plainte ou une main courante.

Une cohabitation est possible, ensemble, nous pourrons la faire vivre.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-préfet Nice-montagne


Gwenaëlle CHAPUIS